

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 20

Objet :
Autorisation programme
« Aménagement de la
Vallée des loisirs »

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage :

28 mars 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Pierrick THOMAS, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 16 du 13 avril 2021 créant l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs ainsi que les délibérations n° 20 du 12 avril 2022 et n° 20 du 11 avril 2023 la modifiant.

Monsieur le Maire propose de modifier cette autorisation comme suit :

Aménagement de la Vallée des loisirs (Aménagement zone de baignade, piscine et bâtiments, jeux, création d'un pumtrack,.....)

Montant global de l'AP : 2 000 000 €

Crédit de paiement 2021 : 108 €

Crédit de paiement 2022 : 18 018 €

Crédit de paiement 2023 : 1 920 €

Crédit de paiement 2024 : 1 014 867 €

Crédit de paiement 2025 : 765 087 €

Crédit de paiement 2026 : 200 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt/autofinancement : 1 150 000 €

Subventions : 850 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs.

- A D O P T É E -

Le Maire,
Thierry DELBREIL

La secrétaire de séance

Colette VERDOUX

